Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAC 797 Subventions (11.000 euros) à six associations au titre de la Politique de la ville dans le 18e (quartiers La Chapelle - Evangile et Porte de la Chapelle - Charles Hermite).

M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations La compagnie de l'Astre, La Compagnie des Rêves Ayez, Ook, L'Eclaboussée, L'Intestine, et Mille et une images pour la réalisation de leurs actions dans les quartiers La Chapelle - Evangile et Porte de la Chapelle - Charles Hermite du 18e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 20 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association La compagnie de l'Astre 15, Passage Ramey, BAL 42 75018 Paris. 8163 ; 2017-01072.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association La Compagnie des Rêves Ayez 91, rue Compans 75019 Paris, pour le projet Les Jeunes du 7e Art. 158521 ; 2017-02494.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association Ook 85, avenue Ledru Rollin 75012 Paris. 40541 ; 2017-02617.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 1.800 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association L'éclaboussée 15, Passage Ramey 75018 Paris, pour le projet Personnes âgées et artistes chorégraphiques dans la ville. 28321 ; 2017-04011.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2.700 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association L'Intestine 179, rue Saint-Denis 75002 Paris, pour le projet Permanences chorégraphiques Porte de la Chapelle. 185529 ; 2017-03025.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association Mille et une images 15, Passage Ramey 75018 Paris, pour le projet Cinémoi - Cinéma itinérant participatif. 9513 ; 2017-01853.

Article 7 : La dépense totale correspondante, soit 11.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

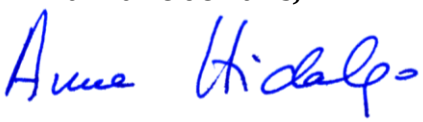

Anne HIDALGO